



Procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2014 - 2nde convocation.

Ordre du jour : Approbation de la mise en conformité des statuts de l'ASL.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 20h20 par le Président.

Le Président rappelle brièvement la raison de cette réunion ; à savoir approbation de la mise en conformité des statuts de l'ASL Domaine de l'Etang suite à l'ordonnance de 2004.

Il rappelle qu'un débat a déjà eu lieu lors de la première réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire et qu'en l'occurrence il n'est pas nécessaire de refaire le même débat.

Le Président rappelle de même que l'ensemble des documents était disponible sur le site internet de l'ASL Domaine de l'Etang.

Intervention d'un membre de l'ASL : Pourquoi avoir changé les règles de majorité ?

Réponse du Président : sur une deuxième convocation, les règles sont une adoption à la majorité simple et non des deux tiers comme sur première convocation.

Intervention d'un autre membre de l'ASL : pourquoi ne pas avoir profité de cette ratification pour modifier les statuts, l'objet de l'ASL étant en partie caduc ; le règlement de la ZAC Domaine de l'Etang n'étant plus en vigueur. Les règles générales d'urbanisme à Avrillé s'appliquant aussi au Domaine de l'Etang depuis la suppression de la ZAC par la ville d'Avrillé.

Réponse du Président : Le Président confirme l'application des règles générales d'urbanisme au Domaine de l'Etang et précise qu'une modification des statuts intégrant ce point sera proposée lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

Il invite à ce titre les personnes intéressées à travailler sur cette modification des statuts à se faire connaître auprès du Conseil de l'ASL.

Il ajoute qu'il en est de même pour le règlement de l'utilisation des deux courts de tennis qui doit aussi être revu.

Le Président invite ensuite les membres présents à participer au vote.

Le vote à bulletin secret est ouvert à 20h30 et clos à 20h53.

Le Président convie les membres présents à partager le verre de l'amitié pendant les procédures de vote et de dépouillement.

Résultats du vote :

Nombre de votants (présents ou représentés) : 73 (soixante treize)

Approbation de la mise en conformité des statuts de l'ASL Domaine de l'Etang :

OUI : 62 voix

NON : 10 voix

BLANC : 1 voix

Nombre de votes valablement exprimés : 72 (soixante douze)

La mise en conformité des statuts de l'ASL Domaine de l'Etang est approuvée à 86,11%.

L'annonce des résultats du vote est faite par le Président suite au dépouillement.

La séance est levée à 21h15.

Le Président
Jean NAGY

Le Secrétaire
Bruno CHANTEAU

Avrillé, le 29/06/2014